



DIJITAL TPE

LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
SOUTIENT VOTRE PROJET...

FAITES-LE SAVOIR !

*LES ENGAGEMENTS DE COMMUNICATION
DU BÉNÉFICIAIRE*

KIT DE COMMUNICATION

1 – Respecter vos obligations

La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) est solidaire et accompagne depuis plusieurs années des projets concrets dans la filière numérique. Bénéficiaire d'une aide de la CTM, vous êtes tenu.e de respecter certaines obligations de publicité. Pour vous accompagner dans votre démarche, la Collectivité vous propose **ce kit qui vous donnera toutes les clés pour satisfaire à votre obligation de publicité tout en valorisant votre projet.**

2 - Vos engagements en matière de communication :

Sur tout document ou support de communication relatif à votre projet, insérez la mention " Avec le soutien de la Collectivité Territoriale de Martinique " et / ou le logo :

- ✓ aux **documents officiels, publications** en lien avec le projet soutenu (rapport d'étude, bilan, diaporama d'une formation, etc.) ;
- ✓ aux **supports de communication** et dans vos rapports avec les **médias** en lien avec l'opération (site web, brochure, newsletter, etc.) :
- ✓ aux **productions** réalisées grâce à l'aide (ouvrage, générique de film, jaquette de CD, site web, etc.).

Le logo indiquant le soutien de la Collectivité est téléchargeable sur la page dédiée à Dijital TPE.

3 - Envoyer une invitation au Président de la CTM

Pour toute invitation du Président de la CTM aux éventuelles manifestations ou temps forts de communication en lien avec l'opération soutenue et subventionnée (inauguration, relations presse, opération de lancement, salon, remise de prix, avant-première, etc.), une demande ou invitation officielle sera envoyée en amont à l'adresse mail : secretariat.president@collectivitedemartinique.mq

4 - Mise en place d'une campagne de contrôle

Un justificatif de la publicité réalisée sera envoyé au service instructeur de la Collectivité, au plus tard lors de la demande du dernier versement de l'aide (*Exemples : copie d'écran du site web avec le logo, exemplaire de l'ouvrage, photographie du panneau d'affichage, etc.*).

Une campagne de contrôle sera mise en place afin de vérifier si les bénéficiaires respectent leurs obligations de publicité.

5 - Besoin d'aide ! Une question ?

Pour toutes informations :

Direction des Filières Numériques et du Très Haut Débit
Service Développement de l'Economie Numérique
Tél. : 05 96 59 98 53
E-mail : conomie.numerique@collectivitedemartinique.mq

Hôtel de la Collectivité Territoriale de Martinique
Rue Gaston DEFFERRE – Cluny – CS 30137 – 97201 FORT-DE-FRANCE CEDEX
Site de référence : www.collectivitedemartinique.mq